

**L'hon. M. MacEachen:** Nous ferons de notre mieux.

**M. Graftey:** Je n'ai pas l'intention de m'éterniser, monsieur le président.

[Français]

Je veux simplement signaler à l'honorable ministre, encore une fois, que l'heure est sûrement arrivée, pour le gouvernement canadien, d'étudier ce que j'appelle les vraies réformes de notre constitution canadienne, surtout à la suite des propos tenus par le premier ministre de la province de Québec. A mon avis, il s'agit sûrement d'une «juridiction conjointe» en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, et nous pouvons être assurés que le domaine des pensions de vieillesse est certainement de compétence conjointe, avec les provinces.

Je veux simplement répéter ce que j'ai mentionné à la Chambre il y a quelques jours, alors que je disais que j'étais d'avis que le temps était arrivé, pour le gouvernement fédéral, de commencer les vraies études de notre constitution canadienne.

• (9.40 p.m.)

[Traduction]

J'ai dit en commençant que je serais bref et j'ai l'intention de l'être. En prétendant que la question ne soulève pas de problème, le gouvernement imite l'autruche.

Le gouvernement actuel n'est au pouvoir que depuis quelques années et, maintes et maintes fois, il s'est causé d'énormes difficultés en s'ingérant unilatéralement, au Québec et dans d'autres provinces, dans des domaines manifestement de compétence fédérale-provinciale. Je signale au gouvernement que le premier ministre du Québec se montre fort raisonnable. Il exprime une opinion modérée. Si M. Lesage était premier ministre, il dirait la même chose, mais peut-être pas de façon aussi modérée. Lorsque le gouvernement est intervenu unilatéralement dans des domaines de juridiction conjointe alors que les libéraux étaient au pouvoir au Québec, il s'est heurté à de vives difficultés. N'aggravons pas la situation. Je ne me prononcerai pas pour l'instant, même si on me reproche d'attendre de voir d'où vient le vent.

Je n'oserais pas soutenir que les provinces devraient proposer un meilleur régime de pensions de vieillesse que le gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral et le ministre savent qu'en agissant comme ils le font en ce moment, ils enveniment les relations fédérale-provinciales. Avant que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ou que tout autre ministre intervienne unilatéralement dans l'avenir comme le fait présentement le ministre, une chose fondamentale s'impose. Je ne répéterai pas que cette mesure doit être prioritaire à l'occasion du centenaire.

[M. Fane.]

J'espère que pendant l'année du centenaire certains événements viendront unir notre pays pour nous permettre d'aborder la tâche fondamentale qui s'impose. Nous devons en finir avec cette tâche avant qu'un ministre de la Couronne propose une autre mesure de caractère unilatérale qui empiètera sur une juridiction conjointe.

La tâche fondamentale qui s'impose au gouvernement et au Parlement, c'est de se mettre à la tâche et de rédiger une constitution canadienne adaptée aux temps modernes. Les députés ministériels d'arrière-ban m'ont dit à maintes reprises que le pays n'est pas assez uni pour entreprendre la réalisation de cette tâche. Pour ma part, je prétends qu'il y a assez d'unité pour inaugurer une réforme constitutionnelle. Sans une telle réforme, les ministres ne pourront présenter des mesures comme celles que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a parrainées dernièrement, sans s'exposer à des complications aussi disgracieuses qu'inutiles. Il faut au pays une constitution moderne, adaptée aux temps modernes, une constitution d'inspiration canadienne qui facilitera la tâche du ministre.

Je prévois des difficultés inutiles et des frictions entre le gouvernement fédéral et les provinces qui auraient pu être évitées si le gouvernement avait pris l'initiative de convoquer une réunion de tous les partis à Ottawa pour étudier la constitution et dialoguer avec le Québec et les autres provinces. Cet entretien devrait peut-être avoir lieu avant que l'on convoque la conférence sur la constitution.

Nous nous rendrons peut-être compte que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique est assez souple pour répondre aux besoins actuels, que de petites modifications seulement suffiront ou encore qu'il faudra y apporter plus de modifications. Nous aurons peut-être besoin d'une constitution entièrement nouvelle. Nous devons nous mettre au travail. Je suis sûr que mon honorable ami d'en face, le député de Québec partage mon avis. Avant que nous nous attaquions à ce travail fondamental tout ministre de la Couronne qui se lancera seul dans un domaine comme celui-ci fera face aux difficultés que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a éprouvées dans tous les programmes qu'il a entrepris.

Poursuivons notre œuvre, monsieur le président. Nombre de députés de l'arrière-ban chez les ministériels m'ont dit qu'à leur avis le pays n'était pas assez uni pour que nous nous attachions à la tâche fondamentale de refaire la constitution. Certains estiment que cette tâche revient au gouvernement, tandis que d'autres voudraient voir à l'œuvre un comité formé de représentants de tous les partis. Quant à moi, je suis prêt à laisser le gouverne-